

Ferme éolienne de

St Mard : Excellence environnementale & Energie locale

Bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO2.

Selon le mode de calcul utilisé, **il faut entre 2, 4 et 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO2 engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne**. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO2.

L'éolien et l'immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...). Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs...). Par exemple, sur la commune de Saint Fraigne (17), toutes les maisons du village du Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction de 6 éoliennes. **Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !**

Le coût de l'éolien pour le consommateur



* Coût annuel du soutien à l'énergie éolienne pour un ménage consommant 2,5 MWh par source CRE
** Charges de service public de l'énergie
*** Source CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) 13/07/17

Source : France Energie Eolienne

75%
des riverains d'un parc éolien se déclarent pas ou peu dérangés par celui-ci.

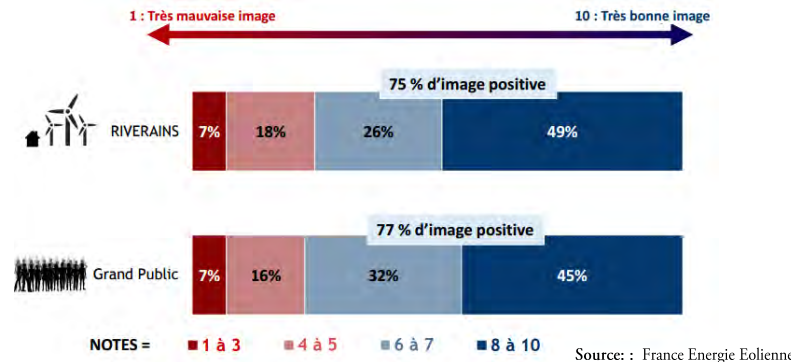
Source : France Energie Eolienne

La production

La production éolienne a atteint **20 TWh** sur l'année 2016, et connaît une augmentation du nombre de parcs. En mars 2017, le parc éolien français a battu un nouveau record. La production issue de cette ressource a atteint près de **18 % de la consommation nationale**.

Acceptabilité

Voici les résultats d'une étude menée en 2016 par le cabinet d'expertise IFOP sur le thème « Quelle image avez-vous des énergies éoliennes ? ».



Imprimé sur papier recyclé

ÉDITO La civilisation humaine fait face au plus grand défi de son histoire : maintenir une Terre habitable pour nos enfants, dans un contexte économique, environnemental et géopolitique tendu ! Nous en avons tous la responsabilité morale, et devons agir individuellement, comme collectivement. Si une minorité s'oppose encore aux alternatives, nous saluons les initiatives et projets concrets pour l'intérêt commun.

Développeur en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous avons de notre côté imaginé la Ferme Eolienne de St Mard. Elle apporte sa contribution en fournissant de l'électricité totalement propre et renouvelable à plus de 16 000 foyers. C'est aussi votre projet ! Il a besoin de vous, de vos convictions, de votre implication !

Présentation de la société



Volkswind France conçoit, développe, construit, exploite, produit de l'électricité, et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par Volkswind alimentent l'équivalent de la population de la ville de Nantes. La Ferme éolienne de St Mard est à 100 % une filiale de Volkswind.

L'énergie éolienne

- * L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car 100% de la surface redeviendra cultivable.
- * Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,654 € / kwh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).
- * L'énergie éolienne couvre 5,7 % de la consommation électrique nationale au 1er semestre 2018 (Plus de 10 % dans les régions Grand Est, Hauts de France et Centre Val de Loire).

Engagements politiques

- * En France, l'objectif est d'installer entre 21 800 MW et 26 000 MW d'ici 2023. Au 31 mars 2018, 13 641 MW ont été installés.
- * En région Nouvelle-Aquitaine l'objectif est d'atteindre 3000 MW d'ici 2020. Au 31 mars 2018, seuls 896 MW ont été installés.



Donnez votre avis sur le projet de St Mard !

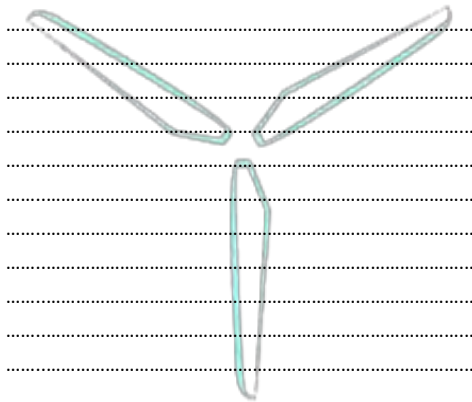
Vos questions et vos remarques nous importent. Vous pouvez nous les remettre via la mairie de St Mard ou nous les transmettre par courrier.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél, mail :

Vos remarques et/ou questions:



VOS CONTACTS VOLKSWIND

Alexis JUGE

Responsable développement
alexis.juge@volkswind.com

Benjamin GRANGE

Chef de projet
benjamin.grange@volkswind.com

Aéroport de Limoges - Bellegarde
87 100 LIMOGES

Téléphone : 05 55 48 38 97
Télécopie : 05 55 08 24 41

www.volkswind.fr

VOLKSWIND France Centre Régional de Limoges

Site web : Retrouvez toutes les informations du projet sur le site:

<http://parc-eolien-saint-mard.fr/>

Présentation du projet

Zone d'implantation

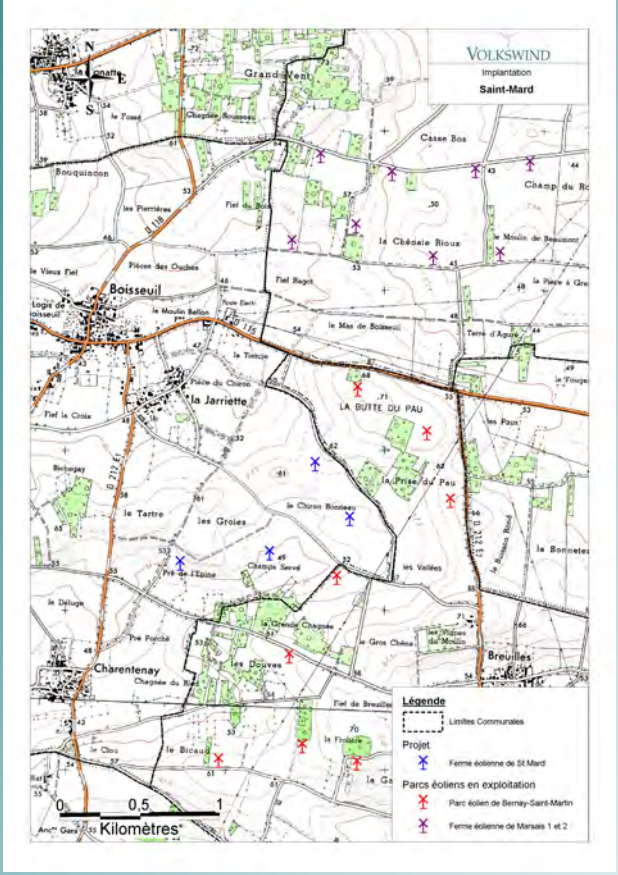
- * La priorité est de préserver la tranquillité des habitants. La zone choisie pour l'implantation des éoliennes se situe à une grande distance des habitations : à plus de 800 m (la loi impose 500 m).
- * Eloignée des zones de protection environnementales sensibles, (notamment à plus de 5km des zones de protection et d'inventaires), ainsi que des monuments historiques.

Caractéristiques du projet

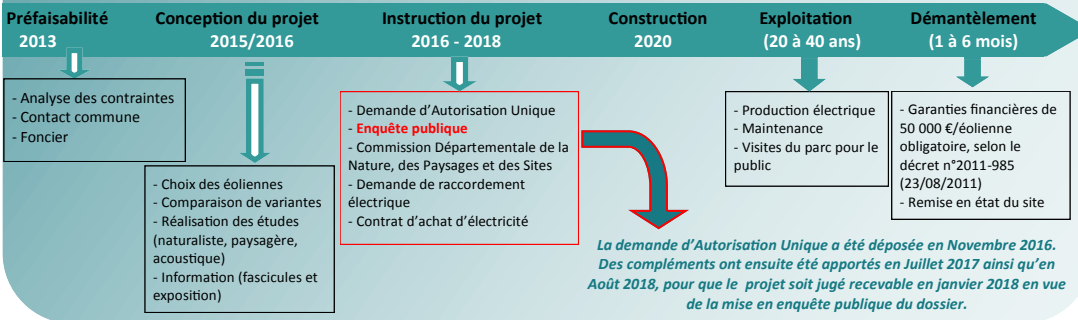
- 4 éoliennes de 3,6 MW de puissance unitaire, soit 14,4 MW
- Hauteur de mât de 87 m, et 63 m de longueur de pale
- Production annuelle estimée à 42 millions de kWh

Les différentes études menées ont permis de développer un parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les richesses et contraintes locales.

Le projet en chiffres :



Les étapes du projet



Les études

Etudes environnementales (ENVOL Environnement)

La zone présente des sensibilités environnementales compatibles avec le futur parc éolien.

L'impact résiduel du parc est jugé « non significatif » à « faible ». Il tiendra compte des sensibilités particulières de certaines espèces et des mesures adéquates seront mises en place, comme le bridage des éoliennes E01 et E02 selon certains paramètres climatiques en faveur des chauves-souris.

Les travaux de construction ne devront pas commencer durant les périodes de nidification, afin d'éviter tout dérangement des oiseaux. De plus, des mesures de préservation des habitats seront mises en place et contrôlées.

Durant l'exploitation du parc, un suivi environnemental sera réalisé par un cabinet spécialisé les premières années puis tous les 10 ans, à savoir :

- * Un suivi de l'évolution de la flore et des habitats,
- * Un suivi de l'activité des chauves-souris par enregistrements continus à hauteur de nacelle,
- * Un suivi du comportement de l'avifaune nicheuse et migratrice,
- * Des prospections au sol, de chauves-souris, et oiseaux, conformément au protocole national 2018 de suivi des parcs éoliens terrestres.

Etudes acoustiques (VENATHEC)

Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne. Ils se sont assurés que le niveau perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française, qui est la plus stricte en Europe.

Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) sera mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011.

Après construction des éoliennes, un acousticien viendra faire de nouvelles mesures pour vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé.



« Aucune maladie ni infirmité ne semblent être imputées au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017.

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause.



Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en deçà de celles de la vie courante ».

En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017.

Des infrasons sans risques.



« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes »

Source : France Energie Eolienne



Etudes paysagères (Laurent Couasnon)

L'analyse paysagère n'a montré aucun enjeu majeur concernant les sites classés, inscrits et emblématiques.

Dans l'aire d'étude rapprochée, le relief marqué dans les fonds de vallées et le contexte boisé et bocager limite l'effet visuel du projet.

Depuis les bourgs les plus proches du périmètre du projet, des vues ponctuelles seront possibles au travers du tissu bâti.

